

5 - PROCÉDURE DE GESTION CENTRALISÉE DES AFFECTATIONS DANS LES ÉCOLES DE MANAGEMENT OUVERTES AUX ÉLÈVES DES CLASSES PRÉPARATOIRES - CALENDRIER 2007

Les informations relatives à cette procédure ont été fournies par l'association SIGEM.

SIGEM 2007 - mode d'emploi

Système centralisé de gestion des affectations des écoles de Management recourant aux épreuves de la Banque Commune d'Épreuves (BCE) et/ou de la Banque ECRICOME :

AUDENCIA, CERAM, EDHEC, EM Lyon, ENSAE, ENAss, ENS Cachan, ESC Amiens, ESC Bordeaux, ESC Brest, ESC Chambéry, ESC Clermont-Ferrand, ESC Dijon, ESC Grenoble, ESC La Rochelle, ESC Le Havre, ESC Lille, ESC Montpellier, ESC Pau, ESC Reims, ESC Rennes, ESC Rouen, ESC Saint-Étienne, ESC Toulouse, ESC Troyes, ESCM Tours-Poitiers, ESCP-EAP, ESM Saint-Cyr Lettres, ESM Saint-Cyr SES, ESSEC, Euromed Marseille, HEC, ICN, IECS, INSEEC, INT Management, ISC, ISCID, NEGOCIA.

Ce dispositif est **obligatoire** : aucune inscription ne pourra se faire directement dans une école.

Les candidats devront obligatoirement respecter les instructions de ce guide pour pouvoir intégrer l'une des écoles où ils seront admis directement, ou inscrits sur liste complémentaire.

Attention : GUICHET UNIQUE DU DISPOSITIF SIGEM

Courrier : SIGEM-BP 7512-64075 Pau cedex
Numéro vert : 0800 800 441

(du 18 juin 14 h au 27 juillet 2007 16 h 30)

Télécopie : 05 59 92 33 26

LES QUATRE ÉTAPES DU DISPOSITIF SIGEM ÉTAPE 1 - INSCRIPTION SIGEM- PAIEMENT EN LIGNE

- du lundi 18 juin au lundi 2 juillet 2007

Le lundi 18 juin 2007, le candidat recevra sur l'adresse e-mail qu'il aura transmise aux banques d'épreuves BCE ou ECRICOME, son numéro d'identification SIGEM et son mot de passe personnel.

Du lundi 18 juin au lundi 2 juillet, sur le site internet www.sigem.org, le candidat devra s'inscrire :

Écran 1.1 - Identification : en s'identifiant par le numéro Sigem et le mot de passe

Écran 1.2 - Acceptation de la procédure Sigem : en reconnaissant avoir pris connaissance de l'ensemble de la procédure SIGEM et en l'acceptant.

Écran 1.3 - Saisie des coordonnées bancaires : en renseignant ses coordonnées de carte bancaire (numéro de carte, date d'expiration et cryptogramme) qui seront utilisées, **exclusivement en cas d'affectation définitive à une école**, pour le paiement d'un acompte sur droits de scolarité de 800 euros. Le site est sécurisé par un cryptage SSL.

Cet acompte unique est exigé pour l'inscription dans ce dispositif centralisé, quel que soit le nombre d'écoles auxquelles le candidat est admissible. Cet acompte viendra bien évidemment en déduction des frais de scolarité de l'école qu'il intégrera.

Cet acompte ne sera débité qu'en cas d'affectation définitive à une école le **mardi 24 juillet 2007**.

ÉTAPE 2 - SAISIE DES CHOIX D'AFFECTION

- du lundi 16 juillet 11 h au mercredi 18 juillet 16h.

Le candidat doit obligatoirement effectuer sa

saisie des choix d'affectation parmi les écoles où il est admis directement et/ou inscrit sur liste complémentaire sur le site internet www.sigem.org.

Écran 2.1 - Identification : le candidat s'identifie en renseignant son numéro Sigem et son mot de passe

Écran 2.2 - Choix de maintien de la candidature : Le candidat fait part de son souhait de se maintenir ou non sur l'une au moins des écoles qu'il a présentées et pour lesquelles il est admis ou en liste complémentaire. Par une réponse négative le candidat indique qu'il ne souhaite maintenir aucune école et qu'en conséquence il ne souhaite en intégrer aucune.

Écran 2.3 - Choix de maintien des écoles : si le candidat a souhaité se maintenir sur au moins une école, il indique son souhait de se maintenir ou non pour chaque école où il a été déclaré admis ou en liste complémentaire :

- En choisissant OUI pour une école, il s'engage à intégrer cette école s'il y était affecté par SIGEM.

- En choisissant NON, il se désiste de cette école pour la session 2007, il ne pourra en aucun cas y être affecté.

Écran 2.4 - Choix des écoles par ordre de préférence d'intégration : le candidat indique l'école qui correspond à son premier choix, puis l'école correspondant à son 2ème choix et ainsi de suite.

Les chances d'intégrer une école ne dépendent que du classement du candidat dans cette école, et en aucun cas de la position de cette école dans l'ordre des préférences exprimées par le candidat. Il convient donc que le candidat indique son choix de préférence RÉEL, sans se soucier de son classement dans chaque école. Il sera ainsi affecté dans l'école de son premier choix si son classement le permet, sinon dans celle qu'il a classée en 2ème choix, et ainsi de suite.

Attention : pour l'ESC Lille, le candidat pourra choisir l'ESC Lille site Lille ou l'ESC Lille site Paris, ou l'un des deux seulement, et s'il le souhaite intercaler d'autres écoles entre ces deux sites.

Écran 2.5 - Confirmation des choix : le candidat confirme ou non les choix réalisés à l'étape précédente. S'il ne les confirme pas, il revient à l'écran précédent.

ÉTAPE 3 - VERIFICATION DE LA SAISIE DES CHOIX D'AFFECTATION

- du mercredi 18 juillet 19 h au vendredi 20 juillet 19 h

Le candidat doit vérifier que sa saisie d'affectation a été correctement enregistrée par SIGEM.

Écran 3.1 - Identification : le candidat s'identifie en renseignant son numéro SIGEM et son mot de passe.

Écran 3.2 - Affichage des choix effectués : s'affiche à l'écran une copie de l'écran 2.5 :

- Si le candidat considère que ses choix ont été correctement enregistrés, il valide ses choix.

- Si le candidat considère que ses choix n'auraient pas été correctement enregistrés, il doit en informer SIGEM par télécopie (05 59 92 33 26) et par lettre recommandée (SIGEM BP 75 12 - 64075 Pau cedex) en indiquant ses véritables choix. Une photocopie d'un document officiel d'identité du candidat lisible devra obligatoirement être jointe au fax et à la lettre recommandée. Il devra également faxer le récépissé de la lettre recommandée délivré par la Poste.

ÉTAPE 4 - RÉSULTATS D'AFFECTATIONS

- Le mardi 24 juillet 2007 à 14 h

Les résultats d'affectations seront publiés le 24 juillet 2007 à 14 h. Les affectations aux écoles sont définitives et ne peuvent être modifiées quelle que soit la raison.

Cas n° 1 : Candidat affecté

Le candidat est affecté à une école en fonction de la priorité de ses choix. L'école lui adressera par courrier un dossier d'inscription.

L'acompte sur droits de scolarité de 800 € sera automatiquement débité le mardi 24 juillet.

Cas n° 2 : Candidat non affecté

Si le rang du candidat ne lui permet d'intégrer aucune des écoles qu'il a classées, il n'est affecté à aucune école. L'acompte sur droits de scolarité ne sera pas débité.

COMMENT FORMULER VOS CHOIX

Contrairement à certaines idées reçues, votre chance d'intégrer une des écoles ne dépend que de votre rang dans cette école, et absolument pas du rang de cette école dans votre classement.

Indiquez donc votre véritable ordre de préférence d'intégration.

Classez en premier l'école dont vous rêvez, même si vous n'y êtes pas très bien classé. Cela ne diminue en rien vos chances d'intégrer une des autres écoles dans lesquelles vous vous êtes maintenu et pour lesquelles vous avez une préférence d'intégration moins forte.

Dans le cas où vous ne seriez ni admis, ni même inscrit sur liste complémentaire dans aucune des écoles où vous avez passé l'oral, vous n'avez rien à faire et votre acompte ne sera pas débité.

Dans tous les autres cas, vous devez obligatoirement vous inscrire sur SIGEM. Vous vous trouverez obligatoirement dans l'un des 5 cas de figures suivants :

A - LE CANDIDAT A CHOISI DE N'INTÉGRER AUCUNE ÉCOLE CETTE ANNÉE

CAS 1 : Vous êtes admis directement dans les écoles C et D et inscrit sur liste complémentaire des écoles G, H et I.

5.1 Parmi les écoles où vous êtes admis, vous devez renoncer aux écoles C et D.

Parmi les écoles où vous êtes inscrit sur liste complémentaire, vous devez renoncer aux écoles G, H, et I. (N.B. : Votre acompte ne sera pas débité)

B - LE CANDIDAT EST UNIQUEMENT ADMIS DIRECTEMENT

CAS 2 : Vous êtes uniquement admis directement dans les écoles A, D, E et F. Vous rêviez depuis toujours d'intégrer l'école E.

Vous vous inscrivez donc dans l'école E :

5.1 Inscription : École E

5.2 Choix 1 : École E

(N.B. : Plus de suspense : vous serez de droit affecté à l'École E. Il est donc inutile de mentionner d'autres choix...)

C - LE CANDIDAT EST ADMIS DIRECTEMENT ET INSCRIT SUR LISTE COMPLÉMENTAIRE

CAS 3 : Vous êtes admis directement dans l'école A, dont vous rêviez depuis toujours. Vous êtes également admis dans les écoles B et C et sur liste complémentaire dans les écoles D, E et F, mais toutes ces écoles vous plaisent moins que l'école A. Vous allez donc vous inscrire dans l'école A :

5.1 Inscription : École A

5.2 Choix 1 : École A

(NB : Idem, vous serez affecté de droit à l'école A)

CAS 4 : Vous êtes admis directement dans les écoles A, B, et C, et inscrit sur liste complémentaire dans les écoles D, E, F, G, H et I.

5.1 Parmi les écoles où vous êtes admis, vous préférez l'école C et vous renoncez donc aux écoles A et B.

Parmi les écoles où vous êtes inscrit sur liste complémentaire, vous renoncez aux écoles E, G et H qui vous plaisent moins que l'école C. Vous ne retenez que les écoles D, F et I, qui vous plairaient mieux que l'école C si, par le jeu des désistements, vous étiez finalement admis dans l'une d'elles.

5.2 Vous allez ensuite indiquer votre ordre de préférence décroissant, en terminant par l'école C où vous êtes d'ores et déjà admis :

- choix 1 : École F (liste complémentaire)
- choix 2 : École I (liste complémentaire)
- choix 3 : École D (liste complémentaire)
- choix 4 : École C (admis)

(Vous pouvez ainsi classer autant d'écoles que vous souhaitez, à condition d'y être inscrit sur la liste complémentaire)

(NB : Vous serez affecté si possible en F, sinon en I, sinon en D, et sinon en C, compte-tenu des places publiées et non occupées par des candidats mieux classés que vous dans les écoles F ou I ou D).

D - LE CANDIDAT EST UNIQUEMENT INSCRIT SUR LISTE COMPLÉMENTAIRE

CAS 5 : Vous êtes uniquement inscrit sur liste complémentaire dans les écoles A, D, H, I, etc.

5.2 Vous renoncez à l'école A qui ne vous plaît pas. Vous n'allez retenir que les écoles D, H, I, etc. où vous aimeriez être affecté si, par le jeu des désistements, vous y étiez finalement admis.

5.3 Vous allez ensuite indiquer votre ordre de préférence décroissant :

- choix 1 : École H (liste complémentaire)
- choix 2 : École I (liste complémentaire)
- choix 3 : École D (liste complémentaire)
- choix 4 :

(Vous pouvez ainsi classer autant d'écoles que vous souhaitez, à condition d'y être inscrit sur la liste complémentaire)

(N.B. : Vous serez affecté si possible en H, sinon en I, sinon en D, ... si votre rang le permet. Mais, attention, vous pourrez dans le pire des cas n'être affecté nulle part, si votre rang n'était suffisant dans aucune de ces écoles. Dans ce cas, votre compte ne sera pas débité).

CALENDRIER 2007 SIGEM

DATES	CONCOURS	PROCÉDURES D'AFFECTATION	REMARQUES
Du 2 au 17 mai	Épreuves écrites B.C.E	Information des candidats	
Du 18 au 20 avril	Épreuves écrites ÉCRICOME	Information des candidats	
Du 31 mai au 14 juin	Jurys d'admissibilité		Les écoles communi- quent les résultats de l'admissibilité
Le 18 juin		SIGEM transmet aux candidats leur identifiant et leur mot de passe par mél.	
Du 18 juin au 2 juillet		Les candidats s'inscrivent sur le site internet www.sigem.org en renseignant leurs coordonnées bancaires.	
Du 11 juin au 10 juillet	Épreuves orales	Information des candidats	
Du 7 au 12 juillet	Jurys d'admission		Les écoles communi- quent les résultats de l'admission
13 juillet à 14 h 00		Résultats disponibles sur le serveur	
Du 16 juillet à 11 h 00 Au 18 juillet à 16 h 00		Saisie par les candidats de leurs choix d'affectation	
Du 18 juillet à 19 h 00 Au 20 juillet à 19 h 00		Contrôle par les candidats de la saisie de leurs choix d'affectation	Dans le cas où les choix n'auraient pas été correctement enregistrés télécopie à SIGEM, avec photocopie document d'identité
20 juillet à 19 h 00		FERMETURE DU SERVEUR	Aucune modification possible des choix
24 juillet à 14 h 00		Résultat de l'affectation sur le serveur	